

**Compte-rendu du Conseil municipal  
du 24 MARS 2022– 19h**

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à GIRAUD Sylvie), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à ACHIN Richard)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

- Présentation du projet du Département sur la RD 23 par Monsieur Victor Galamba (Département 05)

Monsieur Victor GALAMBA du Département 05 a présenté au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la RD23. Ce projet ambitieux semble répondre aux attentes du Conseil Municipal :

- Sécurisation de la traverse des Costes
- Amélioration de la voie notamment aux Lantelmes
- Création d'une chaussée à voie centrale

Le Conseil Municipal valide majoritairement ce projet

- Présentation du projet d'Emmanuel Sambain (Permis de construire) et positionnement du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le permis de construire au Conseil Municipal de Monsieur Emmanuel Sambain au vu de son importance. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet présenté.

- Délibération pour attribuer le marché de vérification des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un prestataire chargé de la vérification électrique, du gaz et de la sécurité incendie des bâtiments communaux. Il précise que sur quatre entreprises sollicitées, deux ont répondu. Monsieur le Maire présente les offres de :

- ❖ L'entreprise Bureau Veritas qui propose un devis à 1965€ HT par an sur une durée de trois ans
- ❖ L'entreprise 05 Vérifications qui propose un devis à 1730€ HT par an sur une durée de trois ans

(Pas de proposition de Apave et Socotec)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise 05 Vérifications qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard du critère du règlement de la consultation (offre la mieux-disante).

- Délibération sur le positionnement de la commune suite à la demande d'achat d'une parcelle communale par un administré

Au vu de la situation complexe de ce dossier, le Conseil Municipal ne se positionne pas pour l'instant. Les différents riverains concernés vont être réunis pour discuter de cette situation et pour que le Conseil Municipal entende l'avis de chacun.

- Délibération pour instituer une taxe d'aménagement spécifique sur un secteur urbanisé à St Eusèbe

Monsieur le Maire propose de réviser la délibération 082020 du 4 mars 2020 qui prévoit un taux de taxe d'aménagement uniforme à 4% sur la commune. En effet, Territoire d'énergie, nous a fait part d'une différence de coûts importante entre ceux publiés dans l'étude des « réseaux électriques en fonction de la constructibilité » réalisée en mars 2019 dans le cadre de l'élaboration du PLU et les coûts actuels.

Afin de faire face à ce changement, la commune décide un taux adapté à ces nouveaux coûts. Ce taux retenu ne finance que la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers du secteur d'aménagement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- dans le secteur de St Eusèbe en Champsaur délimité sur le plan annexé à la délibération, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 9 % ;
- dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 4%.

- **Délibération pour une demande de subvention exceptionnelle de la commune de St Bonnet pour l'acquisition de documents pour la médiathèque**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle adressée par la mairie de Saint Bonnet en Champsaur. Cette subvention est demandée pour financer le reste à charge des achats de 4000 documents de la médiathèque de St Bonnet qui deviendra une médiathèque Réseau avec un rayonnement sur la vallée.

L'aide financière demandée est proportionnelle au nombre d'habitants de notre commune et représente un coût de 5 euros par habitant, soit : 3 660€. Le Conseil Municipal estime qu'il manque des éléments sur le fonctionnement de cette médiathèque et sur l'intérêt communal pour pouvoir délibérer.

## Questions diverses

- Demande des membres de l'ACCA des Costes

Monsieur le Maire présente le courrier de M.GIAIME, Président de l'ACCA des Costes. Celui-ci s'adresse au nom de l'équipe de battue de l'ACCA des Costes pour demander s'il est possible que la commune leur loue un local « de chasse ». Le Conseil Municipal ne valide pas cette demande pour une question d'équité.

- Demande d'une administrée pour bénéficier d'un tarif agricole pour l'élevage des chiens

Monsieur le Maire présente la demande d'une administrée pour bénéficier d'un tarif agricole pour l'élevage de ses chiens. Le Conseil Municipal refuse cette demande.

- Demande d'élargissement d'un chemin communal

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré consistant à élargir un chemin communal pour permettre l'accès à des camions et tracteurs à un bâtiment agricole qui doit être construit. Le Conseil Municipal valide l'idée.

- Inscription permanences bureau des élections

Le Conseil Municipal a défini la liste des élus présents aux bureaux de permanence des élections présidentielles les 10 et 24 avril prochains.

- Rappel concert du festival de Chaillol

Monsieur le Maire rappelle qu'un récital de chant est joué ce dimanche 27 mars 2022 à 18h à l'église de Chauffayer.

- Problématique cimetière de St Eusèbe

La commission travaux doit se rendre au cimetière de St Eusèbe pour résoudre le problème de manque d'intimité que font remonter certaines familles suite à la suppression de la haie.

Le secrétaire de séance,  
GIRAUD Sylvie

Le Maire  
Richard ACHIN